

La paracha de Bé'houkotai

Dans la paracha de cette semaine, il est écrit dans le chapitre 26 – verset 3 :

« אם בחקתי תלכו »

« Si vous marchez dans mes lois..... ».

Et Rachi d'expliquer cette expression au nom du Torat cohanim : « Si vous étudiez avec effort la Thora dans l'intention d'arriver par ce biais à observer les mitzvot d'Hachem scrupuleusement, et si effectivement vous les accomplissez, vous mériterez les bénédictions énoncés dans la paracha. »

Dans le traité Méguila (daf 3.) il est rapporté : « le targoum des prophètes a été rédigé par Yonathan le fils de ouziel qui l'a appris de 'Hagai, Zekharia et Malakhi et lorsque yonathan ben Ouziel a rédigé le Targoum des prophètes, la terre d'Israël a tremblé sur une superficie de 400 parsas sur 400 parsas.

Pour quelle raison la terre a-t-elle tremblée ?

Et le Tossefot Rid de répondre : une fois que le targoum fut révélé, il n'était plus nécessaire pour les bné Israël de fournir des efforts afin de comprendre et de bien appréhender les différents sujets et passages des prophètes.

Ainsi, la disparition de cette notion si importante de l'effort dans l'étude la Thora garantissant les bénédictions ont entraîné le tremblement !

Et le sefer « otsar Hayéiot » de rejoindre ce commentaire en rapportant les paroles du midrach dans Kohélet Raba (13-1) citant : « les textes des prophètes et des agiographes ne nous ont été donnés que pour nous adonner avec effort à leurs études. »